

Pour tout enfant utilisant les transports scolaires, se reporter au tableau ci-dessous afin de connaître les documents à fournir au SIVOS et frais de dossier à régler selon la commune de résidence

Résidents de Bailleau-Armenonville, Bleury-Saint-Symphorien, Ecosnes, Gallardon, Gas (sauf collégiens arrêt Gas-Mairie*), Yermenonville, Ymeray	* Cas particulier : collégiens résidant à Gas et prenant le car à l'arrêt Gas-Mairie	Résidents de Champseru et Houx	
		L'élève n'a pas de carte JV Malin (nouvelle inscription)	L'élève a déjà une carte JV Malin (renouvellement annuel)
Formulaire d'inscription SIVOS	Formulaire d'inscription SIVOS	Formulaire d'inscription SIVOS	Formulaire d'inscription SIVOS
1 photo d'identité	2 photos d'identité	2 photos d'identité *	1 photo d'identité
	Formulaire d'inscription Rémi	Formulaire d'inscription FILIBUS *	Formulaire d'inscription FILIBUS *
		Justificatif de domicile < 3 mois *	Justificatif de domicile < 3 mois *
		Livret de famille (parents + enfant) *	
		Enveloppe format C5 (162x229mm) avec nom et adresse des parents et 2 timbres (20g) *	
Chèque à l'ordre du Trésor Public : 25€ par enfant (50€ maximum par famille pour 2 enfants et +)	Chèque à l'ordre de T.E.L : 25€ par enfant (50€ maximum par famille pour 2 enfants et +)	Chèque à l'ordre de Filibus : 10€ par enfant *	Chèque à l'ordre de Filibus : 10€ par enfant *
<p align="center"><i>Pour toute inscription effectuée après la date limite, une majoration de 12€ par enfant sera appliquée (24€ maximum par famille pour 2 enfants et +)</i></p>		<p align="center"><i>* Sauf élèves de maternelle : pour l'inscription d'un élève de maternelle habitant Champseru ou Houx, ne fournir que le formulaire SIVOS accompagné d'une photo d'identité</i></p>	

Attention : aucune photocopie ne sera faite au bureau du SIVOS